

Vous êtes à la recherche d'un investissement:

- dont l'objectif visé est, par le biais du fonds d'investissement fermé, de rembourser à la date finale du contrat, au moins 90% de la prime nette investie, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant du produit dérivé sous-jacent

- dont le remboursement à l'échéance finale de la prime nette investie et le paiement de la plus-value potentielle de 200% de la hausse éventuelle de l'indice sous-jacent dépendent des prestations de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price EUR)

- dont la plus-value potentielle à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur (sous réserve de modifications futures)

- sous la forme d'une assurance-vie, ce qui présente des avantages supplémentaires, comme la désignation d'un bénéficiaire

Mais:

- avec un risque de perte possible de maximum 10% de la prime nette investie à l'échéance finale

- d'une durée fixe de 8 ans 1 mois et 1 jour

- sans rendement garanti et sans rendement connu au préalable

- pour lequel une taxe d'assurance de 2,00% est due sur les primes versées

Belfius Banque vous propose: Belfius Invest Accelerator 90 08-2027

Caractéristiques principales

L'assurance placement (Branche 23) Belfius Invest Accelerator 90 08-2027 est un contrat d'assurance-vie lié à un fonds d'investissement interne fermé. Le montant net à investir sert à acquérir des unités du fonds «Belfius Invest Accelerator 90 08-2027».

Le fonds investit dans un produit dérivé émis par Belfius Financing Company SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, qui est également le garant de ce produit dérivé.

Cette assurance placement (Branche 23) a une **durée fixe de 8 ans 1 mois et 1 jour** et court jusqu'au 10-08-2027.

Objectif d'investissement

L'objectif visé est, par le biais du fonds d'investissement fermé, de verser à la date finale du contrat, une plus-value potentielle de 200% de la hausse de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price EUR). En cas d'une baisse de l'indice sous-jacent, il sera de rembourser au minimum 90% de la prime nette investie à la date finale du contrat, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant du produit dérivé sous-jacent.

Infos économiques

L'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price EUR) est dérivé de l'indice Stoxx Europe 600 (Price). Les actions (des entreprises qui distribuent des dividendes élevés et ont une faible volatilité¹) sont sélectionnées parmi les secteurs qui pourraient être impactés par les changements démographiques. Le nombre d'actions par secteur est limité. Vous trouverez en page 4 une liste reprenant les entreprises qui le composent.

Dans le cas d'un indice de type «Price» (par opposition à un indice de type «Total Return»), les dividendes des actions ne sont pas réinvestis dans l'indice. Vous trouverez plus d'informations concernant cet indice et ses critères de sélection sur www.stoxx.com/index-details?symbol=SKED50P.

¹ La volatilité indique dans quelle mesure la valeur du cours des actions peut augmenter ou diminuer. Plus la volatilité est forte, plus le risque lié aux actions et au revenu potentiel est élevé.

Calcul de la plus-value potentielle et du remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale

A l'échéance finale, la valeur finale de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price EUR) est comparée à la valeur initiale de l'indice (fixée le 16-07-2019). La hausse de l'indice est observée au cours des 12 derniers mois. La valeur finale est la moyenne des cours de clôture de l'indice à 13 dates d'observation.

Si la valeur finale de l'indice est supérieure ou égale à la valeur initiale, vous avez droit au remboursement de la prime nette investie, majorée de 200% de la hausse éventuelle de l'indice par rapport à la valeur initiale¹.

Si la valeur finale de l'indice est inférieure à la valeur initiale, la prime de remboursement est diminuée à raison de 100% de la baisse de l'indice, avec un remboursement minimum de 90% de la prime nette investie à l'échéance finale¹. Une perte de capital de maximum 10% est dès lors possible.

La plus-value potentielle versée à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur. Mais une taxe d'assurance de 2% est payée sur la prime versée. Vu la longue durée, l'impact de cette taxe sur le rendement à l'échéance finale est toutefois limité.

À l'échéance finale, le rendement actuariel net est de minimum -1,54%. Le rendement maximum dépend du niveau de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price EUR) et ne peut donc pas être fixé au préalable².

¹ Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant du produit dérivé sous-jacent.

² Le rendement net tient compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2%. Il a été calculé à partir de la date de départ du produit dérivé (16-07-2019) jusqu'à la date de fin incluse (10-08-2027). Ce dernier est valable pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Belfius Invest Accelerator 90 08-2027

Contrat d'assurance du type Branche 23 – mai-juin 2019

Quelques exemples chiffrés¹

	EXEMPLE NÉGATIF	EXEMPLE NEUTRE	EXEMPLE POSITIF
Evolution de la valeur finale de l'indice par rapport à sa valeur initiale	-20%	+5%	+15%
% de remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale ²	90%	110%	130%
Montant de remboursement à l'échéance finale par tranche de 1.000 EUR	900 EUR	1.100 EUR	1.300 EUR
Rendement actuariel net ³	-1,54%	0,94%	3,05%

¹ Les exemples chiffrés ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne donnent aucune garantie quant au rendement réel.

² Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant du produit dérivé sous-jacent.

³ Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2,00%. Ils ont été calculés à partir de la date de départ du produit dérivé (16-07-2019) jusqu'à la date de fin incluse (10-08-2027). Ces derniers sont valables pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Pour plus d'informations sur les scénarios de performance, veuillez consulter:

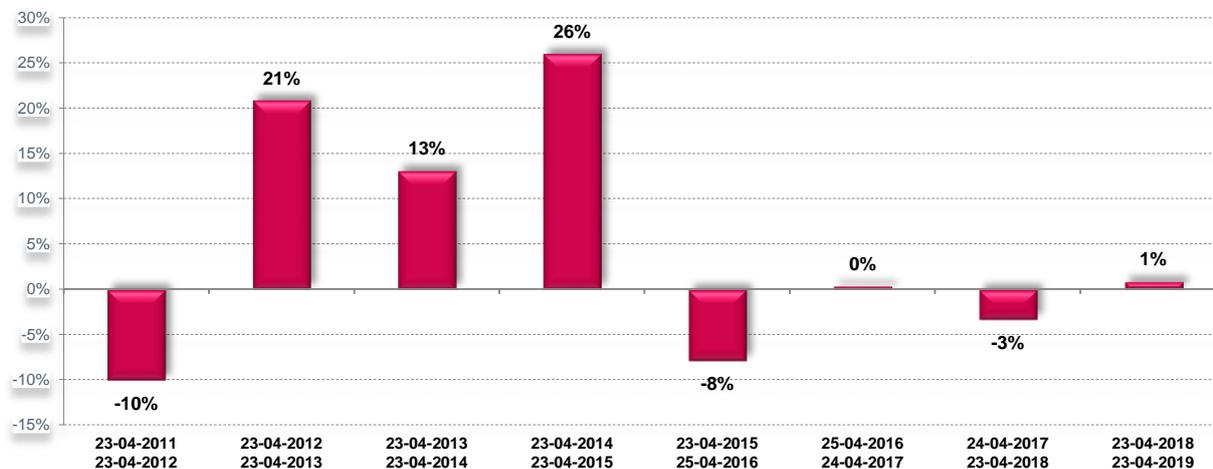
- le document d'informations clés (Key Information Document, KID) (https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT6119KID_FR) et
- le règlement de gestion (https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT6119REGL_FR) du fonds d'investissement interne «Belfius Invest Accelerator 90 08-2027», documents dans lesquels sont repris des scénarios calculés sur la base de la méthodologie du Règlement européen PRIIPs (Règlement UE n° 1286/2014).

À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez avant l'échéance finale?

Si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale (rachat du contrat), la vente se fera à un prix qui peut être inférieur au prix de souscription. Il peut éventuellement en résulter une perte de capital (voir pour plus d'informations les rubriques «Rachat avant l'échéance finale» à la page 3 et «Risques», en particulier les parties concernant le «Risque de liquidité» et le «Risque de fluctuation de la valeur du contrat» à la page 6).

Performances annuelles de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price EUR) sur 8 ans

Cours de clôture au 23-04-2019: 191,70



Source: Bloomberg. Les performances passées ne présument en rien des performances futures.

Avertissement: L'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price EUR) a été lancé en août 2015, et ne dispose donc que d'un historique très limité. Le graphique ci-dessus est donc basé sur les performances passées simulées pour la période précédant le lancement de l'indice et sur les performances réelles pour la période suivant le lancement.

Belfius Invest Accelerator 90 08-2027

Contrat d'assurance du type Branche 23 – mai-juin 2019

SOUSCRIPTION

Période de souscription	Du 02-05-2019 au 29-06-2019 inclus (sauf clôture anticipée).
Date de paiement	Prélèvement le 08-07-2019. Si, à cette date, le montant n'a pas pu être prélevé du compte, le contrat ne prendra pas effet.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES

Type de produit	Contrat d'assurance-vie de droit belge (Branche 23) lié à un fonds d'investissement à durée déterminée (ci-après le «fonds d'investissement fermé»).
Compagnie d'assurances	Belfius Insurance SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, agréée sous le n° de code 37 pour exercer les activités d'assurance-vie.
Agent d'assurances	Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, reconnue comme agent d'assurances sous le numéro FSMA 019649 A.
Émetteur du produit dérivé sous-jacent	Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA.
Garant du produit dérivé sous-jacent	Belfius Banque SA (notation S&P: A-, perspective stable / Moody's: A1, perspective stable / Fitch: A-, perspective stable). Un rating (ou «notation») est donné à titre indicatif et ne donne aucune recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. Le rating peut à tout moment être suspendu, modifié ou retiré. Vous trouverez plus d'informations concernant les ratings de crédit sur belfius.be/notationdecredit . Les avis de ratings sont à consulter sur belfius.be/ratings
Durée du contrat	8 ans 1 mois et 1 jour, du 09-07-2019 au 10-08-2027
Stratégie d'investissement	Le fonds d'investissement qui est lié au contrat d'assurance-vie "Belfius Invest Accelerator 90 08-2027" vise de verser, à la date finale du contrat, une plus-value potentielle de 200% de la hausse de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price EUR). En cas d'une baisse de l'indice sous-jacent, il sera de rembourser au minimum 90% de la prime nette investie à la date finale du contrat, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant du produit dérivé sous-jacent.
Valeur initiale et finale de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price EUR)	Valeur initiale: cours de clôture le 16-07-2019. Valeur finale: moyenne des cours de clôture aux dates d'observation suivantes: 10-08-2026, 10-09-2026, 10-10-2026, 10-11-2026, 10-12-2026, 10-01-2027, 10-02-2027, 10-03-2027, 10-04-2027, 10-05-2027, 10-06-2027, 10-07-2027 et 27-07-2027 ou le(s) premier(s) jour(s) bancaire(s) ouvrable(s) suivant(s). Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur www.stoxx.com/index-details?symbol=SXED50P
Montant de la souscription	Minimum 1.000 euros et ensuite par tranche de 1.000 euros, majoré de la taxe d'assurance. Le montant net à investir est affecté à l'acquisition d'unités du fonds «Belfius Invest Accelerator 90 08-2027» et donne lieu à la conversion en un nombre entier d'unités de ce fonds. La valeur d'inventaire de l'unité peut être consultée dans une agence de Belfius Banque ou sur le site belfius.be .
Remboursement du capital	L'objectif visé est, à l'échéance finale du contrat, de verser au souscripteur minimum 90% des primes nettes payées (versements nets – rachats), en fonction de la valeur des unités du fonds d'investissement fermé, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant du produit dérivé sous-jacent.
Remboursement en cas de décès de l'assuré	Si l'assuré du contrat décède avant la date de fin du contrat, la valeur du contrat sera versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(e)(s) au moment du décès. En cas de décès de l'assuré la valeur du contrat ne bénéficie d'aucune protection et peut donc être inférieure à la prime nette investie.

FRAIS À CHARGE DU SOUSCRIPTEUR/LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

Frais liés au contrat d'assurance et au fonds d'assurance

Frais de gestion pour le fonds d'assurance interne	Aucuns frais
Rachat avant l'échéance finale	En cas de rachat total ou partiel, des frais de sortie de 1,00% sont à charge du preneur d'assurance. Les frais de sortie ne sont pas prélevés en cas de décès de l'assuré et à la date de l'échéance du contrat. En cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier est retenu – voir paragraphe 'Fiscalité' à la page 5.
Remboursement du capital à l'échéance finale	Aucuns frais

Frais liés au produit dérivé sous-jacent et inclus dans le prix d'émission de 100%

Frais uniques	Pour la distribution du produit compris dans le prix d'émission de 100%: 1,27% de la valeur nominale du montant souscrit.
Frais courants	0,71% par an ou 5,75% au maximum de la valeur nominale du montant souscrit. Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais dans le document d'informations clés (Key Information Document, KID).

Belfius Invest Accelerator 90 08-2027

Contrat d'assurance du type Branche 23 – mai-juin 2019

Composition de l'indice
iStoxx Europe Demography
50 (Price EUR) au 23-04-2019

Société	Secteur	Pays
AENA SME	Industrial Goods & Services	ES
ASSICURAZIONI GENERALI	Insurance	IT
AVIVA	Insurance	GB
AXA	Insurance	FR
BASF	Chemicals	DE
BMW	Automobiles & Parts	DE
BNP PARIBAS	Banks	FR
BOLSAS Y MERCADOS ESPANOLAS	Financial Services	ES
BRITISH LAND COMPANY	Real Estate	GB
COFINIMMO	Real Estate	BE
COVIVIO	Real Estate	FR
CREDIT AGRICOLE	Banks	FR
DEUTSCHE TELEKOM	Telecommunications	DE
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL	Utilities	PT
ENAGAS	Utilities	ES
ENDESA	Utilities	ES
ENEL	Utilities	IT
ENGIE	Utilities	FR
ENI	Oil & Gas	IT
GLAXOSMITHKLINE	Health Care	GB
HSBC	Banks	GB
IBERDROLA	Utilities	ES
ICADE	Real Estate	FR
INNOGY	Utilities	DE
KLEPIERRE	Real Estate	FR
KUEHNE + NAGEL	Industrial Goods & Services	CH
LAND SECURITIES	Real Estate	GB
LEGAL & GENERAL GRP	Insurance	GB
NATIONAL GRID	Utilities	GB
NATURGY ENERGY GROUP	Utilities	ES
NOVARTIS	Health Care	CH
ORANGE	Telecommunications	FR
PHOENIX GROUP HDG.	Insurance	GB
RED ELECTRICA CORPORATION	Utilities	ES
ROCHE HLDG P	Health Care	CH
ROYAL DUTCH SHELL A	Oil & Gas	GB
SAINT GOBAIN	Construction & Materials	FR
SAMPO	Insurance	FI
SANOFI	Health Care	FR
SNAM RETE GAS	Oil & Gas	IT
SWISS REINSURANCE COMPANY	Insurance	CH
SWISSCOM	Telecommunications	CH
TELEFONICA	Telecommunications	ES
TELENOR	Telecommunications	NO
TELIA COMPANY	Telecommunications	SE
TERNA	Utilities	IT
TOTAL	Oil & Gas	FR
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Real Estate	FR
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Utilities	FR
ZURICH INSURANCE GROUP	Insurance	CH

Source: www.stoxx.com/index-details?symbol= SXED50P.

Belfius Invest Accelerator 90 08-2027

Contrat d'assurance du type Branche 23 – mai-juin 2019

PROTECTION DES DÉPÔTS	Les montants investis dans des contrats d'assurance-vie Branche 23 ne sont pas protégés par le Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances vie.
FISCALITÉ	<p>Selon la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, les principes suivants sont d'application pour les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique.</p> <ul style="list-style-type: none">■ Précompte mobilier:<ul style="list-style-type: none">- les prestations en cas de vie versées après 8 ans à partir de la date de début du contrat sont exonérées de précompte mobilier- en cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier de 30% est retenu, calculé sur la plus-value (différence entre, d'une part, les montants payés ou octroyés et, d'autre part, le total des primes versées).■ Taxe d'assurance: une taxe d'assurance de 2% sur les primes versées est due. <p>Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le document d'informations clés (Key Information Document, KID), le document 'Information précontractuelle complémentaire', le règlement de gestion ainsi que les conditions générales. Ce produit est soumis à la législation fiscale belge. Les autres investisseurs que les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique sont priés de s'informer sur le régime fiscal qui leur est applicable.</p>
DOCUMENTATION	<p>Avant d'investir, les souscripteurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet de la documentation relative au «Belfius Invest Accelerator 90 08-2027» comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none">■ Le document d'informations clés (Key Information Document, KID).■ Le document «Information précontractuelle complémentaire»■ Le règlement de gestion■ Les conditions générales <p>Ces documents sont disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur belfius.be.</p> <p>En ce qui concerne le produit dérivé sous-jacent, les souscripteurs potentiels sont également invités à prendre connaissance du contenu complet du prospectus de base du Notes Issuance Programme daté du 25-09-2018 sous lequel le produit dérivé sous-jacent est émis, ainsi que du 1^{er} supplément du 26-02-2019 et du 2^{ème} supplément du 23-04-2019 et de tous les suppléments futurs éventuels y afférant et soumis à l'approbation de la FSMA.</p> <p>Ces documents sont disponibles gratuitement sur belfius-financingcompany.lu.</p> <p>Les Final Terms en anglais relatifs au produit dérivé sous-jacent sont également disponibles sur demande après la période de souscription au fonds «Belfius Invest Accelerator 90 08-2027».</p> <p>Règlement de gestion: Dans une situation éventuelle de liquidation du fonds, les souscripteurs auront le choix entre un transfert gratuit vers un autre fonds ou un autre contrat ou le résultat de la liquidation. Le règlement de gestion peut être modifié par l'assureur sous réserve de notification au souscripteur via le rapport annuel.</p>
SERVICE PLAINTES	<p>Une plainte? Contactez d'abord votre agence, votre conseiller financier ou le service Gestion des plaintes (N° de colis 7908), place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à complaints@belfius.be.</p> <p>Vous n'êtes pas satisfait de la réponse? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (N° de colis 7913), place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.</p> <p>Vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités? Adressez-vous à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).</p>

Belfius Invest Accelerator 90 08-2027

Contrat d'assurance du type Branche 23 – mai-juin 2019

Vous trouverez de plus amples informations sur belfius.be/catégoriesdeproduits



Ce produit d'assurance s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument et qui sont disposés à courir un risque de capital.

RISQUES

Description des risques principaux:

investir dans le contrat d'assurance-vie «Belfius Invest Accelerator 90 08-2027» peut comporter les risques suivants liés au fonds d'investissement «Belfius Invest Accelerator 90 08-2027»:

- un **risque de capital** : à l'échéance finale, il est possible que la prime nette investie ne soit pas remboursée intégralement. En fonction de l'évolution du sous-jacent, une perte de maximum 10% est possible.
- un **risque de crédit**: si l'émetteur et le garant d'un produit dérivé dans lequel le fonds lié au contrat d'assurance-vie investit, sont en défaut de paiement (par exemple, à la suite d'une faillite), vous courez le risque que la prime nette investie ne soit remboursée que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance finale. Le souscripteur supporte le risque financier de l'opération. Si Belfius Banque venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, le produit dérivé sous-jacent pourrait être annulé, en tout ou en partie, ou converti en instruments de capitaux propres (actions) (dit «bail-in»), sur décision du régulateur. Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi et la plus-value.
- un **risque de liquidité**: l'investisseur qui voudrait procéder à un rachat avant l'échéance finale devra le faire à la valeur des unités correspondant au cours déterminé par Belfius Insurance SA en fonction des paramètres de marché du moment et de la valeur du produit dérivé sous-jacent composant le fonds «Belfius Invest Accelerator 90 08-2027». En conséquence, cela pourrait induire un prix de rachat inférieur ou supérieur au prix de la prestation à l'échéance finale du contrat.
- un **risque de fluctuation de la valeur du contrat (risque de marché)**: la valeur des unités fluctuera en fonction des paramètres de marché tels que la santé financière de l'émetteur du produit dérivé, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés.
- le **risque financier** sera entièrement supporté par le souscripteur.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents risques sur belfius.be/risques-investissements

Les investisseurs non-résidents belges ne peuvent pas souscrire au contrat d'assurance Belfius Invest Accelerator 90 08-2027

Conditions valables au 02-05-2019 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissements.
Éditeur responsable : Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – Tél. : 02/222 11 11 – IBAN : BE23 0529 0064 6991 – BIC : GKCCBEBB – RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 – FSMA n° 019649 A.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du **02-05-2019 au 29-06-2019 inclus** (sauf clôture anticipée) dans votre agence Belfius.

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via «Contact» sur le site belfius.be.